

Détenus radicalisés : la fin des unités spéciales

Un régime proche de l'isolement sera créé pour les profils les plus dangereux

Il n'y a pas de recette miracle dans le domaine de la lutte contre la radicalisation islamiste en prison. Le phénomène est récent et a pris de l'ampleur en quelques années, surpopulation carcérale aidant. Face à ce risque d'embrigadement de détenus vulnérables par des prosélytes de l'extrémisme terroriste, la France, comme ses voisins, tâtonne. Mais sans prendre le temps de disposer d'une évaluation complète de l'expérimentation menée depuis début 2016 dans cinq unités consacrées aux programmes de lutte contre la radicalisation en détention, Jean-Jacques Urvoas, le ministre de la justice, a annoncé, mardi 25 octobre, qu'elles allaient fermer leurs portes dans les prochains jours. C'est un revirement spectaculaire du gouvernement.

" Entraver le prosélytisme "

Ces unités spécialisées pour détenus radicalisés ou en voie de l'être avaient été décidées sans grand enthousiasme par Christiane Taubira, alors garde des sceaux, après les attentats de 2015. Le principal débat soulevé par ce projet portait sur la pertinence d'un regroupement dans un même quartier de tels détenus.

La contrôleur générale des lieux de privation de liberté, Adeline Hazan, avait d'ailleurs vertement critiqué ce choix dès l'origine, craignant notamment une émulation malsaine entre ces détenus distingués des autres. Certaines organisations syndicales de surveillants aussi. Mais le premier ministre Manuel Valls voulait les voir démarrer rapidement.

Les promoteurs du projet au sein de l'administration pénitentiaire plaidaient qu'un regroupement en un même quartier pénitentiaire permettrait une prise en charge plus efficace avec des équipes pluridisciplinaires (surveillants, conseillers d'insertion, intervenants extérieurs et psychologues) volontaires et spécialement formées.

Ces unités avaient commencé à fonctionner en janvier. Elles ont même une existence légale depuis la loi du 3 juin sur la lutte contre le terrorisme qui les a rebaptisées unités de prise en charge de la radicalisation. Réparties sur quatre établissements – Fresnes (Val-de-Marne), Osny (Val-d'Oise), Fleury-Mérogis (Essonne) et Lille-Annœullin –, ces structures comptent 117 places mais n'hébergent aujourd'hui que 72 détenus dans des cellules individuelles.

Soucieux d'accompagner l'évaluation de cette expérimentation, et d'autres, des meilleurs avis, M. Urvoas a mis sur pied, le 31 août, un conseil scientifique de lutte contre la radicalisation violente. Cet aréopage a-t-il seulement eu le temps de livrer des conclusions sur les unités spécialisées ?

La donne a sans doute changé après le 4 septembre et l'agression contre deux surveillants de la maison d'arrêt d'Osny (Val-d'Oise) par l'un des prisonniers de l'unité spécialisée. Le premier acte de nature terroriste en détention avait eu lieu. Sept semaines plus tard, la question du regroupement des détenus, prévenus ou condamnés dans des affaires de terrorisme, est tranchée. Le garde des sceaux estime qu'il était temps de tirer les leçons. L'avantage de ces regroupements aura été d'" apaiser le reste de la détention et d'entraver le prosélytisme ", a expliqué M. Urvoas en conférence de presse mardi. Mais " la prise en charge individualisée est plus difficile en raison de l'effet de groupe ". A Osny, il semble que cet effet de groupe ait permis de protéger, au moins de façon tacite, les visées criminelles de l'un des détenus.

Le volet " évaluation ", confié aux deux unités spécialisées de Fresnes et de Fleury-Mérogis, a en revanche été validé. M. Urvoas a annoncé, mardi, la création de six " quartiers d'évaluation de la radicalisation " – quatre en Ile-de-France et deux dans les régions de Toulouse et de Marseille – qui seront notamment réservés aux " détenus dont la radicalisation est la moins construite ". Ils pourront accueillir cent détenus pour des évaluations qui dureront quatre mois (contre huit semaines aujourd'hui), et devront notamment être prêts à faire face à un éventuel retour de combattants de Syrie et d'Irak.

Les détenus radicalisés aux profils les plus dangereux seront eux bel et bien regroupés mais placés dans des quartiers aux plus hautes normes de sécurité. Les programmes de déradicalisation ne leur seront pas destinés. Ainsi, 300 places seront prévues dont 100 dans des nouveaux " quartiers pour détenus violents " dans des maisons centrales et 200 dans les cellules à l'isolement des quartiers disciplinaires de maisons d'arrêt.

Les autres détenus radicalisés seront répartis dans vingt-sept établissements, dans des conditions de détention ordinaires, mais ils feront l'objet d'une surveillance spécifique et de programmes individualisés de " désengagement de la violence ". Ils ne seront ni isolés ni regroupés dans une aile de ces prisons, mais disséminés.

Ce sujet sera le plus délicat à gérer pour l'administration pénitentiaire alors que la surpopulation carcérale atteint des records. Selon le dernier pointage annoncé par M. Urvoas, les prisons françaises comptent 349 personnes prévenues ou condamnées pour des

LES CHIFFRES

2 774

Violences physiques sur le personnel pénitentiaire

Le chiffre, daté du 31 août, est stable par rapport aux années précédentes : 4 070 sur l'ensemble de l'année 2015 et 4 122 en 2014.

103

" Evénements collectifs en détention "

Ce chiffre, qui comprend les mutineries, recensé au 31 août, révèle un rebond par rapport à 2015 (126 événements sur l'ensemble de l'année), mais est très en deçà de ceux des années 2011 (190) ou 2012 (226).

37 000

Personnes travaillent pour l'administration pénitentiaire

Parmi elles, 27 000 surveillants, pour un peu plus de 68 000 détenus.

[...] fermer

affaires liées au terrorisme et 1 336 détenus (prévenus ou condamnés) dans des affaires de droit commun, mais identifiés comme radicalisés.

Renforcer la sécurité

Mardi, le ministre de la justice a par ailleurs dévoilé une batterie de mesures pour renforcer la sécurité dans les prisons. Le nombre d'agressions contre les surveillants est relativement stable d'une année sur l'autre, mais il s'agit néanmoins de faire baisser ces actes de violence.

Une sous-direction de la sécurité pénitentiaire verra ainsi le jour en février 2017 avec en particulier la création d'un bureau central du renseignement pénitentiaire. Les effectifs du renseignement sont déjà passés de 75 à 186 personnes au cours de l'année 2015 et 51 postes supplémentaires sont inscrits dans le projet de budget 2017. Par ailleurs, les surveillants chargés d'assurer les transferts de détenus ou de les emmener à l'hôpital seront désormais armés.

Jean-Baptiste Jacquin

© Le Monde

article précédent
L'exécutif britannique d'accord...

article suivant
Des mesures pour les policiers de voie...